

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ACCES A LA PINACOTHEQUE DE PARIS

- 1- Il est interdit de boire, manger ou fumer au sein de la Pinacothèque de Paris. Les animaux sont interdits.
- 2- Il est interdit de photographier dans la Pinacothèque de Paris, notamment les œuvres exposées dans les salles d'exposition.
- 3- Tout objet encombrant est interdit dans les salles d'exposition de la Pinacothèque.
- 4- L'accès des salles d'exposition de la Pinacothèque est interdit aux poussettes. Ces dernières doivent être laissées au vestiaire.
- 5- L'accès à la Pinacothèque n'est pas autorisé en cas de perte ou de vol du billet d'entrée.

TARIFS

- 6- Les tarifs sont affichés aux guichets de la Pinacothèque de Paris, figurent sur le site Internet (www.pinacothèque.com) ou peuvent être communiqués sur simple demande. Les tarifs peuvent différer selon les expositions.
- 7- Aucune réduction n'est proposée par le personnel de caisse. Les éventuelles réductions et opérations de promotion organisées sont annoncées par voie de presse et/ou d'affichage. Il appartient aux visiteurs qui souhaitent s'en prévaloir d'en réclamer l'application au moment de l'achat des billets d'entrée.
- 8- Les prix affichés aux guichets sont valables pour l'achat de billets d'entrée aux guichets de la Pinacothèque de Paris. Pour les billets d'entrée réservés par tout autre moyen, des frais de réservation sont perçus en sus du prix guichet.
- 9- La Pinacothèque de Paris n'est pas liée par les majorations de prix pratiquées par des intermédiaires.
- 10- Les prix sont établis en euros et les règlements sont acceptés exclusivement dans cette devise.

BILLETERIE

- 11- Les billets d'entrée ne sont émis que s'ils sont intégralement payés. En cas de dérogation exceptionnelle à ce principe de pré-paiement, les billets d'entrée ne sont délivrés que contre le versement d'un dépôt de garantie égal à la somme due.
- 12- Les billets d'entrée émis ne sont valables que pour le jour pour lequel ils ont été émis. Ils ne sont ni échangés, ni remboursés.

13- La Pinacothèque de Paris se réserve le droit d'annuler toute visite en cas de force majeure ou de cas fortuit, tels que intempéries, incendie, dégât des eaux, etc... Cette liste n'est pas limitative. Dans une telle hypothèse, les visiteurs en possession de billets d'entrée se verront proposer une autre date de visite.

BILLETTERIE EN LIGNE

14- Les billets d'entrée ne sont garantis qu'après paiement intégral en ligne.

15- Après paiement intégral en ligne sur le site sécurisé Internet, une contremarque avec un numéro de réservation doit être imprimée. Cette contremarque est à échanger aux guichets contre le billet d'entrée.

16- La Pinacothèque de Paris ne garantit l'accès à l'exposition que pour le jour et dans la demi-heure qui suit l'heure de réservation portée sur le billet d'entrée. A titre exceptionnel, les visiteurs retardataires pourront le même jour accéder aux salles d'exposition si la limite maximum de visiteurs autorisés dans les salles n'est pas atteinte. Aucun remboursement ou échange ne sera effectué en cas d'impossibilité du visiteur de venir.

17- Les tarifs applicables à la vente en ligne figurent sur le site de la Pinacothèque. En achetant un billet d'entrée en ligne, le visiteur renonce à bénéficier de toute réduction ou gratuité à laquelle il aurait éventuellement pu prétendre.

18- Les billets d'entrée achetés en ligne ne sont ni remboursables, ni échangeables.

19- Les billets d'entrée achetés en ligne sont nominatifs et non cessibles ; toute duplication ou reproduction est interdite.

20- Aucune contestation ne pourra être formulée sur une reproduction illégale faite à l'insu du visiteur, tant auprès de la Pinacothèque de Paris, que de l'éditeur du service.

VESTIAIRE

21- Un vestiaire est mis gratuitement à la disposition des visiteurs pour y déposer leurs effets personnels.

22- Les parapluies, cannes, sacs à dos ou tout objet usuel de faible encombrement doivent impérativement être déposés au vestiaire.

23- Les responsables du vestiaire acceptent le dépôt des effets personnels dans la limite des capacités du vestiaire.

24- Pour des motifs de sécurité ou d'hygiène, l'acceptation d'un sac ou paquet au vestiaire peut être subordonnée à l'ouverture de celui-ci par le visiteur.

25- Le personnel et les agents de sécurité peuvent refuser des objets dont la nature ne leur paraît pas compatible avec la sécurité et/ou la bonne tenue de la Pinacothèque de Paris (type bagage, sac de voyage, valise).

26- Ne peuvent pas être déposés au vestiaire :

- les sommes d'argent, les titres et les papiers d'identité ;
- les chéquiers et les cartes de crédit ;
- les objets de valeur, notamment les bijoux, les appareils de prise de vue, les ordinateurs et les téléphones portables ;
- les aliments et les boissons.

Les objets fragiles ne sont pas acceptés.

27- Les dépôts effectués en méconnaissance des dispositions des présentes conditions se font aux risques et périls exclusifs du déposant.

28- Tout dépôt au vestiaire donne lieu à la remise d'une contremarque. Cette contremarque n'est pas une reconnaissance de responsabilité qui pourrait donner lieu à réparation en cas de réclamation.

29- Tout dépôt au vestiaire doit être retiré le jour même, avant la fermeture de la Pinacothèque de Paris. Les objets qui n'auraient pas été retirés le jour même seront considérés comme des objets trouvés si le possesseur de la contremarque n'est pas venu les réclamer dans un délai de 48 heures.

30- La Pinacothèque décline toute responsabilité pour les dommages, quelle qu'en soit la nature, susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels apportés par les visiteurs.

PRISES DE VUE, ENREGISTREMENTS ET ENQUETES

31- Tout enregistrement, sous quelque forme que ce soit, y compris photographique est strictement interdit.

32- La photographie professionnelle, le tournage de films, l'enregistrement d'émissions radiophoniques et de télévision sont soumis à l'autorisation préalable écrite du Directeur de la Pinacothèque de Paris.

33- Toute enquête, tout sondage d'opinion auprès des visiteurs doit être soumis à une autorisation préalable du Directeur de la Pinacothèque de Paris.

RÉCLAMATIONS – LITIGES

34- Le nombre de billets d'entrée achetés doit être vérifié par le client au moment de leur délivrance par le personnel de caisse. Aucune réclamation ultérieure ne sera prise en compte.

35- Toute contestation, quelle qu'en soit la nature, doit être formulée par écrit dans les sept jours suivant l'événement litigieux.